

## OBJECTIFS :

- Gérer et négocier des biens immobiliers,
- Réaliser des opérations de promotions immobilières.

## ACTIVITES EN ENTREPRISE :

- Prospection,
- Prise de mandats,
- Gestion de l'entretien et des risques,
- Tenue de conseils syndicaux,
- Préparation et tenue d'assemblée générale
- Administration d'immeubles
- Comptabilisation

## CONTENU DE LA FORMATION :

Enseignement général	Enseignement professionnel
<ul style="list-style-type: none"> <li>• culture générale et expression</li> <li>• langue vivante</li> <li>• communication professionnelle</li> <li>• Droit et veille juridique</li> <li>• économie et organisation</li> <li>• Architecture, habitat et urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transaction immobilière</li> <li>• Gestion Immobilière</li> <li>• Conduite et présentation d'activités professionnelles</li> </ul>

## DUREE DE LA FORMATION :

- 2 ans, en alternance, 2 jours au lycée, 3 jours en entreprise.

## POURSUITE D'ETUDES : (pour les élèves motivés et de bon niveau)

- Ecole de commerce
- Licence professionnelle

## OU S'EXERCE LE METIER ?

- Cabinet d'administration de biens
- Agence immobilière
- Société immobilière
- Société de promotion, construction.

## DEBOUCHES :

- Gestionnaire de biens locatifs,
- Gestionnaire de copropriétés,
- Négociateur immobilier.

## EVOLUTIONS DANS LE METIER :

- Collaborateur,
- Collaborateur principal,
- Chef d'entreprise.

## QUALITES REQUISES :

- Faculté d'écoute et de dialogue,
- Sens de l'économie et de la bonne gestion des biens,
- Goût des responsabilités,
- Disponibilité,
- Discrétion,
- Conscience des priorités pour bien gérer son temps.

## REGLEMENT D'EXAMEN :

Matières générales :	Unités	Coefficient	Forme d'examen	Durée
E.1 Culture Générale et expression	U.1.	3	Écrite	4h
E.2. Langue vivante étrangère 1 (*)	U.2.	2	Écrite	2h
E.3. Conseil en ingénierie de l'immobilier	U.3.	4	Écrite	3h

\* Les langues vivantes autorisées sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais.

Matières professionnelles :	Unités	Coefficient	Forme d'examen	Durée
E.4. Communication professionnelle en français et en langue étrangère	U.4.	2	orale	20 mn + 20 mn de prépa
E.5. Techniques immobilières:		6		
- Transaction immobilière	U.5.1.	3	Écrite	3h
- Gestion immobilière	U.5.2.	3	Écrite	3h
E.6. Conduite et présentation d'activités professionnelles	U.6.	4	Orale	40 min
E.F.1. Épreuve facultative : langue vivante 2	U.F.1.		Orale	20 min (1)

Non compris le temps de préparation de 20 minutes

## SPECIFICITES du BTS PIM à SAINT VINCENT DE PAUL :

- Alternance mardi, mercredi au lycée, jeudi, vendredi et samedi en entreprise.
- Enseignements donnés par des professionnels (avocats, agents immobiliers, architecte).